

l'an dernier à plus de 400 foires et missions commerciales aux États-Unis avec l'aide de mon ministère. Et l'ouverture de bureaux commerciaux satellites à San Juan, San Diego, Miami et Princeton plus tôt cette année porte à 27 le nombre de nos bureaux aux États-Unis qui peuvent offrir des services aux entreprises canadiennes.

Un élément important et unique de l'ALE est son mécanisme de règlement des différends. L'Accord a créé un mécanisme général et un mécanisme binational visant plus spécifiquement le règlement impartial des affaires de droits antidumping et compensateurs. On a déjà demandé la création d'un certain nombre de groupes spéciaux pour s'occuper d'affaires comme celles des framboises rouges, des pièces de rechange pour le matériel de pavage, de la morue salée et des moteurs à induction. Après la tenue d'audiences, les allégations des plaignants ont été subseqüemment rejetées dans les deux premières affaires. Et les plaintes liées aux deux dernières affaires ont été retirées avant même l'étape des audiences. Il faut aussi noter que la grande majorité des problèmes commerciaux continueront d'être réglés dans les premières étapes informelles du processus de règlement prévu dans l'ALE, et qu'environ 99% des échanges commerciaux canado-américains se font sans problème.

La Commission mixte du commerce canado-américain a été établie pour superviser la mise en oeuvre de l'Accord. Elle est dirigée par Carla Hills, la représentante au commerce des États-Unis, et par moi-même. Jusqu'à maintenant, nous nous sommes réunis trois fois: à Washington, à Ottawa et à Toronto.

Des groupes de travail sont établis selon les besoins, et les groupes déjà constitués font des progrès sur des questions comme les produits de l'agriculture et de la pêche, les procédures douanières, le tourisme, les services, les subventions et les recours commerciaux. Certains de ces groupes ont déjà annoncé leurs résultats préliminaires. L'enthousiasme avec lequel le secteur privé a réclamé l'accélération des réductions de droits de douane est un phénomène des plus encourageant qui nous montre que les entreprises canadiennes sont prêtes à livrer concurrence.

De fait, à la troisième réunion de la Commission mixte du commerce canado-américain tenue la semaine dernière, Mme Hills et moi-même avons officiellement donné effet à un accord visant l'accélération de l'élimination des droits de douane appliqués à quelque 400 numéros tarifaires couvrant pour approximativement 6 milliards \$ d'échanges bilatéraux.

Les droits de douane applicables à la plupart des numéros tarifaires qui avaient fait l'objet de demandes d'accélération de la part des industries concernées ont été éliminés lors de l'entrée en vigueur du nouvel accord, le 1er avril de cette année. La